

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1256

16 juin 2010

### SOMMAIRE

Association des directeurs et des directeurs adjoints de l'enseignement postprimaire public luxembourgeois .....	60270	E&A Real Estate Investments .....	60269
Banco di Brescia S.p.A., Succursale de Luxembourg .....	60261	EBH Holding S.à r.l. ....	60244
Bâtiment Promotion Location .....	60265	Emerald First Layer " J " S.A. ....	60270
Berénice S.A. ....	60285	Emerald First Layer " J " S.A. ....	60270
Berénice S.A. ....	60285	Espace Luxembourg/Bruxelles S.à r.l. ....	60269
BGA Wood S.A. ....	60288	Eurobahn A.G. Luxembourg .....	60268
BL Holdings S.à r.l. ....	60251	Eurobahn A.G. Luxembourg .....	60269
Brasserie Tire-Bouchon .....	60284	Europartners Ventures s.r.l. ....	60282
C6 ColLife Holding S.à r.l. ....	60281	Facsteel S.à r.l. ....	60242
C8 Land S.à r.l. ....	60281	FC HoldCo 1 .....	60254
Celine-Immo S.A. ....	60250	Fiduciaire Jos. Thill, Sàrl .....	60268
CEREP III Investment D S.à r.l. ....	60282	Geodem S.A. ....	60268
Clelia Investments S.A. ....	60282	Geolux 3.14 S.A. ....	60265
CMB Global Lux .....	60285	Geolux G.O. 3.14 .....	60265
CoCo Holdings S.C.S. ....	60286	Greengo S.A. ....	60254
Com-Pass S.A. ....	60282	Hubema .....	60285
Croma International Trading S.A. ....	60264	IMR International S.A. ....	60264
Cz2 Land S.à r.l. ....	60284	Isovi S.A. ....	60261
De Blummeneck S.à r.l. ....	60281	LDS Partners S.A. ....	60272
Decogest S.A. ....	60280	Luxgas S.à r.l. ....	60268
Decoplus S.A. ....	60284	Martin Currie Global Funds .....	60248
Demain S.A. ....	60280	MerclIn SICAV .....	60269
Diaverum Holding S.à r.l. ....	60282	Österreichisch-Luxemburgische Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaft und Kultur .....	60261
Diaverum S.à r.l. ....	60272	PCV Lux S.C.A. ....	60257
Digitinvest S.A. ....	60272	RCG Re II S.A. ....	60280
Doradem S.à r.l. ....	60280	RCG Re S.A. ....	60281
DundeeWealth S.A. ....	60246	Revedaflo .....	60285
		Trafford S.à r.l. ....	60242

**Facsteel S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47, rue de Sanem.  
R.C.S. Luxembourg B 147.832.

—  
*Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 février 2010*

Les deux associés de la société FACSTEEL s.à.r.l., Monsieur François CHIARELLO, demeurant 4 rue François Mitterrand à F-57290 Fameck (France) et Monsieur Thierry LORFANFANT, demeurant 20 rue des Jardins à F-57970 Illange (France), représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

1.- Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée en date du 26 février 2010, que Monsieur Thierry LORFANFANT, prèdit,

cède

à Monsieur François CHIARELLO, prèdit,

50 parts sociales qu'il détient dans la société FACSTEEL s.à.r.l.

Suite à cette cession de parts sociales, Monsieur François CHIARELLO devient associé

unique de la société FACSTEEL s.à.r.l.

2.- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Thierry LORFANFANT de son poste de gérant.

3.- En remplacement de Monsieur Thierry LORFANFANT, Madame Béatrice DA CAMPO, née le 12.09.1966 à Thionville (France), demeurant 4 rue François Mitterrand à F-57290 Fameck est appelée aux fonctions de gérante pour une durée indéterminée.

Dont acte, fait et passé à Soleuvre au siège de la société.

Pour extrait

CHIARELLO F. / LORFANFANT T.

Référence de publication: 2010064709/25.

(100062617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

**Trafford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 151.669.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth of April.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr Javad Marandi, born in Tehran, Iran, on 12 February 1968, residing at Via Maistro 6 /7.5, 7500 St Moritz, Switzerland, here represented by Mr. Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 28 April 2010.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of Trafford S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number B 151.669, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 23 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°763, on 13 April 2010. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party represents the whole corporate capital and may validly decide to amend the articles of incorporation as follows:

*First resolution*

The sole partner decides to amend the corporate object of the Company to provide that the Company may also grant loans to any other companies or third parties.

*Second resolution*

The sole partner decides to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows :

“ **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.”

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, this person signed together with the notary the present deed.

### **Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes**

Im Jahr zweitausendundzehn, am neunundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichnenden Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sanem, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Javad Marandi, geboren in Teheran, Iran, am 12 Februar 1968, wohnhaft in Via Maistro 6/7.5, 7500 St Moritz, Schweiz;

hier vertreten durch Herrn Alexander Olliges, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer am 28. April 2010 ausgestellten Vollmacht.

Die vorerwähnte Vollmacht bleibt, nach Paraphierung „ne varietur“ durch den Vertreter der erschienenen Partei und den Notar, vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben hinterlegt zu werden.

Die erschiene Partei ist Alleingeschafterin der Trafford S.à r.l. (nachfolgend die „Gesellschaft“), eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburgs gegründete société à responsabilité limitée mit Sitz in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 151.669, gegründet gemäß einer Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 23. Februar 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 763 vom 13. April 2010. Die Satzung wurde seitdem nicht geändert.

Die erschienene Partei vertritt das gesamte Gesellschaftskapital und kann ordnungsgemäß die Satzung wie folgt ändern:

#### *Erster Beschluss*

Der Alleingeschafter beschliesst, den Gesellschaftszweck zu ändern, so dass die Gesellschaft auch Darlehen an andere Gesellschaften oder Drittparteien geben kann.

#### *Zweiter Beschluss*

Der Alleingeschafter beschliesst, Artikel 2 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, welcher von nun an wie folgt lauten soll:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und sonstigen Vermögensanlagen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren jeder Art durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, das Management, die Kontrolle und Entwicklung ihres Portfolios.

Ein zusätzlicher Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb und Verkauf von Grundeigentum/Immobilien im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, sowie alle Tätigkeiten im Zusammenhang mit Grundeigentum bzw. Immobilien, einschließlich der direkten oder indirekten Beteiligung an in- oder ausländischen Gesellschaften, deren Hauptzweck es ist, Grundeigentum bzw. Immobilien zu erwerben, zu entwickeln, zu fördern, zu verkaufen, zu verwalten und/oder zu vermieten.

Die Gesellschaft kann ferner für Gesellschaften, in welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder welche der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Dritten gegenüber Garantien geben, Sicherheiten einräumen, um ihre Verpflichtungen oder die Verpflichtungen dieser Gesellschaften zu sichern oder sie auf andere Weise unterstützen und ihnen oder jeglichen anderen Gesellschaften oder Dritten Kredite gewähren.

Die Gesellschaft kann in jeder Form Geld leihen sowie Wechsel, Schuldverschreibungen und Anleihen und generell alle Arten von Schuld- bzw. Wertpapieren einschließlich Mischformen in Übereinstimmung mit dem luxemburgischen Recht ausgeben.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten kaufmännischer, gewerblicher und finanzieller Natur oder im Zusammenhang mit Grundeigentum oder gewerblichem Rechtsschutz vornehmen, die ihr zur Erreichung dieser Zwecke förderlich erscheinen.“

Worüber, diese notarielle Urkunde in Luxemburg, zum eingangs erwähnten Datum aufgenommen wurde.

Der beurkundende Notar, der die englische Sprache beherrscht, bestätigt hiermit, dass die vorliegende Urkunde in englischer Sprache mit nachfolgender deutscher Übersetzung aufgenommen wird; auf Verlangen der erschienenen Partei und im Fall von Abweichungen der englischen von der deutschen Fassung, kommt der englischen Fassung Vorrang zu.

Die vorstehende Niederschrift ist dem Vertreter der erschienenen Partei, welche dem Notar mit Name, Vorname und Wohnsitz bekannt ist, verlesen worden und von dieser Person zusammen mit dem Notar unterzeichnet worden.

Gezeichnet: A. OLLIGES, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 04. Mai 2010. Relation: EAC/2010/5240. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

*Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.*

Référence de publication: 2010058539/101.

(100072730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

**EBH Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.034.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of May.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EB HOLDING LLC, having its registered office at 9, Businnes Filings Inc, East Lookerman st., USA-19901 Delaware, United States of America,

here represented by Mr. Robert L. CONN in his capacity of Manager of EB HOLDING LLC

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation EBH HOLDING S.à r.l., having its principal office in 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on April 17<sup>th</sup>, 207, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1382 of July 6<sup>th</sup> 2007;

The Articles of Incorporation have been lastly amended pursuant to a deed of Maître Marc LECUIT, then residing in Mersch, on April 8<sup>th</sup>, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1284 of May 27<sup>th</sup> 2008;

- that the capital of the corporation EBH HOLDING S.à r.l. is fixed at nine hundred thousand euro (900,000.-EUR) represented by seven thousand two hundred (7200) shares with a par value of one hundred and twenty-five Euro (125.-EUR) each, fully paid;

- that the company EB HOLDING LLC, prenamed, has become owner of the shares and has decided to dissolve the company EBH HOLDING S.à r.l. with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

- that the company EB HOLDING LLC, prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of EBH HOLDING S.à r.l., declares:

\* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole partner;

\* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

\* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it is irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of EBH HOLDING S.à r.l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandate except than in cases of gross negligence or willful misconduct;

- that the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at the former Registered Office of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand three hundred Euro (1,300.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing party, they signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

EB HOLDING LLC, ayant son siège social au 9, Businnes Filings Inc, East Lookerman st., USA-19901 Delaware, Etats Unis d'Amérique

ici représentée par Mr. Robert L. CONN en sa qualité de Gérant de la société EB HOLDING LLC

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société EBH HOLDING S. à r. l., ayant son siège social à 67, rue Ermesinde, L-1467 Luxembourg a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1382 du 6 juillet 2007;

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte reçu Maître Marc LECUIT, alors de résidence à Mersch, en date du 8 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1284 du 27 mai 2008;

- que le capital social de la société EBH HOLDING S.à r.l., précitée, s'élève actuellement à neuf cent mille euros (900.000,-EUR) représenté par sept mille deux cents (7 200) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, entièrement libérées;

- que la société EB HOLDING LLC, prénommée, étant devenue seule propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société à responsabilité limitée EBH HOLDING S.à r.l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la société EB HOLDING LLC, prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société EBH HOLDING S.à r.l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

\* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

\* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

\* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la société EBH HOLDING S. à r. l. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société, pour l'exercice de leurs mandat respectif à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à l'ancien siège social de la Société.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

#### Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille trois cents euros (1.300,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. L. Conn et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mai 2010. LAC/2010/22483. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010058550/90.

(100072827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

---

**DundeeWealth S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 70.415.

In the year two thousand and ten, on the fifth of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company («société anonyme») DundeeWealth S.A., with registered office at L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, RCS Luxembourg, section B number 70.415, originally incorporated under the denomination of VMR FUND MANAGEMENT S.A., pursuant to a deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, on the 17<sup>th</sup> of June 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 570 of the 23<sup>rd</sup> of July 1999,

and whose articles of association have been modified several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on the 21<sup>st</sup> December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 480 of March, 5, 2010.

The meeting is presided by Mr Stéphane CHARLIER, private employee, with professional address in L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, who assumes as well the function of scrutineer.

The Chairman appoints as secretary Mrs Camille MERNIER, private employee, with professional address in L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Increase the capital to the extent of 425,000.- EUR (four hundred and twenty-five thousand Euros) in order to raise it from the amount of EUR 3,175,000.- (three million one hundred and seventy-five thousand Euros) to EUR 3,600,000.- (three million six hundred thousand euros) by the issue of 425 (four hundred and twenty-five) new shares without designation of a par value, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

2. Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation.

3. Subscription and payment in cash of the new shares.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to increase the capital by an amount of 425,000.- EUR (four hundred twenty-five thousand Euros) in order to raise it from the amount 3,175,000 EUR (three million one hundred and seventy-five thousand Euros) to 3,600,000 EUR (three million six hundred thousand Euros) by the issue of 425 (four hundred twenty-five) new shares without designation of a par value, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription and Payment*

The 425 (four hundred twenty-five) new shares are subscribed by the sole shareholder the company GC GLOBAL INVESTMENTS INC., a company governed by the laws of Canada, with registered office in Toronto, (Canada), here represented by Mr. Stéphane CHARLIER, prenamed, by virtue of a proxy hereto attached, and fully paid up by payment in cash, so that the amount of four hundred twenty-five thousand Euros (425,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

*Second resolution*

The meeting decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association as follows:

**"Art. 5. (First paragraph).** The corporate capital is set at three million six hundred thousand Euros (3,600,000) represented by three thousand six hundred (3,600) registered shares without designation of the par value, each fully paid-up."

#### Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 2,500.-

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le cinq mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DundeeWealth S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 70.415, constituée originairement sous la dénomination de VMR FUND MANAGEMENT S.A., suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 570 du 23 juillet 1999, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 21 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 480 du 5 mars 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane CHARLIER, employé privé, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Camille MERNIER, employée privée, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 425.000.- (quatre cent vingt-cinq mille Euros) pour le porter de son montant de EUR 3.175.000.- (trois millions cent soixante-quinze mille Euros) à EUR 3.600.000.- (trois millions six cent mille Euros) par l'émission de 425 (quatre cent vingt-cinq) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Modification de l'article 5 des statuts

3. Souscription et libération en espèces des actions nouvelles.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 425.000.- (quatre cent vingt-cinq mille Euros) pour le porter de son montant EUR 3.175.000.- (trois millions cent soixante-quinze mille Euros) à EUR 3.600.000.- (trois millions six cent mille euros) par l'émission de 425 (quatre cent vingt-cinq) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

### *Souscription et Libération*

Les 425 (quatre cent vingt-cinq) actions nouvelles sont souscrites par l'actionnaire unique la société régie par les lois du Canada GC GLOBAL INVESTMENTS INC., avec siège social à Toronto, (Canada), ici représentée par Monsieur Stéphane CHARLIER, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée, et libérées entièrement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 425.000.- (quatre cent vingt-cinq mille Euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à trois millions six cent mille euros (3.600.000,- EUR) représenté par trois mille six cents (3.600) actions nominatives sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 2.500.-.

### *Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. CHARLIER, C. MERNIER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2010. Relation: LAC/2010/21295. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010059106/136.

(100073531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

### **Martin Currie Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 65.796.

In the year two thousand and ten, on the tenth of May.

Before us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the société anonyme MARTIN CURRIE GLOBAL FUNDS (société d'investissement à capital variable) (the "Company") with its registered office in Senningerberg, incorporated by a notarial deed on August 7th, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 659 of September 16, 1998. The articles of incorporation were amended, for the last time, by a notarial deed of December 13, 2005, published in the Mémorial number 222 of January 31, 2006.

The meeting is opened with Mr Peter Bun, private employee, residing professionally at Senningerberg as chairman of the meeting.

Mr Yann Foll, private employee, residing professionally at Senningerberg is appointed scrutineer.

The chairman and the scrutineer agreed that Mr Jérémy Colombé, private employee, residing professionally at Senningerberg, is appointed to assume the role of secretary.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I.- All the shares being registered shares, the meeting has been convened by registered mail sent to all the shareholders on the 23<sup>rd</sup> April 2010.

II. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting. The aforesaid attendance list as well as the proxies of the represented shareholders shall remain attached to the present deed and registered therewith.

III.- Pursuant to the attendance list of the Company, 2,890,352.650 shares are present or represented at the meeting, so that the meeting is validly constituted and may deliberate on the items of the agenda.

IV.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To transfer the registered office to 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg with effect from 15 May 2010.
2. To modify the articles of incorporation of the Company to reflect the transfer of the registered office from Senningerberg to L-2453 Luxembourg, with effect from 15 May 2010.

The Chairman informs the meeting that a first extraordinary general meeting had been convened with the same agenda as the agenda of the present meeting indicated hereabove, for April 12, 2010 and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained.

In accordance with article 67-1 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, the present meeting may thus deliberate validly no matter how many shares are present or represented.

Then the general meeting took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to transfer the registered office to 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, with effect from 15 May 2010.

*Second resolution*

The meeting resolves to modify the first paragraph of Article 4 of the Articles of Incorporation to reflect the transfer of the registered office from Senningerberg to Luxembourg with effect from 15 May 2010 as follows:

**Art. 4. (First paragraph).** The registered office of the Corporation is established in Luxemburg, Grand Duchy of Luxembourg. Wholly owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Corporation ("the Board of Directors").

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

**Follows the German translation of the foregoing deed:**

Im Jahre zweitausendundzehn, am zehnten Mai.

Vor dem Unterzeichneten, Notar Henri HELLINCKX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Fand eine außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der MARTIN CURRIE GLOBAL FUNDS, „société d'investissement à capital variable“ („die Gesellschaft“), mit Gesellschaftssitz in Senningerberg, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 7. August 1998, 16. Juni 1992, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») Nummer 659 vom 16. September 1998 veröffentlicht wurde, statt. Die Satzung wurde zuletzt durch notarielle Urkunde vom 30. Dezember 2005 abgeändert, welche im Mémorial Nummer 222 vom 31. Januar 2006 veröffentlicht.

Die Versammlung wurde unter dem Vorsitz von Herrn Peter Bun, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in Senningerberg, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Yann Foll, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in Senningerberg

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Jérémy Colombé, Privatangestellter, beruflich wohnhaft in Senningerberg.

Nach der Bildung des Präsidiums der Versammlung erklärte der Vorsitzende und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

I.- Da alle Aktien Namensaktien sind, wurde die Versammlung einberufen durch Einschreibebriefe an alle Aktionäre vom 23. April 2010.

II. Die Namen der in der Versammlung persönlich anwesenden oder rechtsgültig vertretenen Aktionäre, die der Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien, die von den Aktionären gehalten werden gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Präsidiums der Außerordentlichen Generalversammlung unterzeichnet wurde. Die vorgenannte Anwesenheitsliste sowie die rechtsgültig paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben diesem Protokoll beigefügt und werden gemeinsam mit diesem Protokoll registriert.

III. Gemäß der Anwesenheitsliste der Gesellschaft sind 2.890.352,650

Aktien anwesend bzw. vertreten.

IV.- Die Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg mit Wirkung zum 15. Mai 2010.

2. Abänderung der Satzung der Gesellschaft folglich die Sitzverlegung von Senningerberg nach L-2453 Luxembourg mit Wirkung zum 15. Mai 2010.

Der Vorsitzende teilt der Versammlung mit, dass eine erste außerordentliche Generalversammlung mit derselben Tagesordnung für den 12. April 2010 einberufen worden war und dass diese Generalversammlung nicht beschlussfähig war, da die notwendige Anwesenheitsquote nicht erreicht war.

Gegenwärtige Generalversammlung ist gemäß Artikel 67-1 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften beschlussfähig, gleich wie viele Anteile anwesend oder vertreten sind.

Alsdann fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft nach L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert zu verlegen mit Wirkung zum 15. Mai 2010.

*Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst folglich der Sitzverlegung von Senningerberg nach Luxembourg Artikel 4, Absatz 1, mit Wirkung zum 15. Mai 2010 wie folgt abzuändern:

**"Art. 4. (Erster Absatz).** Der Gesellschaftssitz befindet sich in Luxembourg, Großherzogtum Luxembourg. Vollständig der Gesellschaft gehörende Tochtergesellschaften, Zweigstellen oder Büros können sowohl in Luxembourg als auch im Ausland, durch Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft (der «Verwaltungsrat»), errichtet werden."

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Anfrage der Erschienenen in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage der selben Erschienenen und im Falle von Abweichungen zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist die englische Fassung maßgeblich.

Worüber Urkunde aufgenommen wird in Senningerberg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung des Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Präsidiums der Außerordentlichen Generalversammlung mit uns, dem Notar, die vorliegende Original-Urkunde unterzeichnet. Kein Aktionär wünschte diese Original-Urkunde zu unterzeichnen.

Gezeichnet: P. BUN, Y. FOLL, J. COLOMBÉ und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mai 2010. Relation: LAC/2010/21705. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxembourg, den 25. Mai 2010.

Référence de publication: 2010059150/116.

(100073536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

---

**Celine-Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1731 Luxembourg, 40, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 146.744.

L'an deux mille dix, le cinq mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Céline TEL, employée privée, demeurant à L-1947 Luxembourg, 13, rue Joseph Leydenbach,

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle est l'associé unique de la société anonyme "CELINE-IMMO S.A.", ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 142, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.191, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 10 juillet 2009, numéro 1338, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

Laquelle comparante a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la société de son adresse actuelle L-2330 Luxembourg, 142, boulevard de la Pétrusse à l'adresse suivante: L-1731 Luxembourg, 40, rue de Hesperange;
2. Modification subséquente de l'article trois des statuts;
3. Divers.

Après en avoir délibéré, la comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-2330 Luxembourg, 142, Boulevard de la Pétrusse à l'adresse suivante: L-1731 Luxembourg, 40, rue de Hesperange.

*Deuxième résolution*

Suite à ce qui précède, l'associé unique décide de modifier en conséquence l'article trois des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration."

*Frais*

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Ehlerange, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Tel, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 5 mai 2010. Relation: RED/2010/597. Reçu soixante-quinze (75,-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010065557/46.

(100062799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

**BL Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 145.279.

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth day of April.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bolton Metals Group Limited, having its registered office at Middlemore Lane, Aldridge, West Midlands, WS9 8DN (United Kingdom), registered in England and Wales under the company registration number 00073684 (the «Sole Shareholder»),

hereby represented by Mr. Frank WALENTA, private employee professional residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 27, 2010.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the attorney in fact of the appearing party acting in her hereabove stated capacity and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. That it is the sole actual shareholder of BL Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by deed of the undersigned notary on the 11<sup>th</sup> day of March 2008, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 734 on the 3<sup>rd</sup> day of April 2009. The Company's articles of association have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on the twenty third day of March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 826 on the seventeenth day of April 2009, (the «Company»);

II. Five hundred (500) shares having a par value of twenty five Euro (EUR 25.00) each representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented;

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company in an amount of four million seven hundred sixty three thousand Euro (EUR 4,763,000.00) represented by one hundred ninety thousand five hundred twenty (190,520) new shares having a par value of twenty five Euro (EUR 25.00) each, in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.00) each, to an amount of four million seven hundred seventy five thousand five hundred Euro (EUR 4,775,500) represented by one hundred ninety one thousand twenty (191,020) shares having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.00) each;

2. Subscription and payment in kind of the increase of share capital specified in item 1 above, by way of conversion of a shareholder's claim;

3. Amendment of paragraph 1, article 6 of the articles of incorporation of the Company to reflect the increase of share capital specified under items 1 and 2 above;

4. Miscellaneous.

IV. That the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the subscribed capital of the Company by an amount of four million seven hundred sixty three thousand Euro (EUR 4,763,000.00) represented by one hundred ninety thousand five hundred twenty (190,520) new shares having a par value of twenty five Euro (EUR 25.00) each, in order to bring the share capital from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.00) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.00) each, to an amount of four million seven hundred seventy five thousand five hundred Euro (EUR 4,775,500) represented by one hundred ninety one thousand twenty (191,020) shares having a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.00) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the one hundred ninety thousand five hundred twenty (190,520) new shares, having a par value of twenty five Euro (EUR 25.00) each and to have them fully paid up by contribution in kind and conversion into capital of a receivable amounting to four million seven hundred sixty three thousand Euro (EUR 4,763,000.00) (the "Receivable") existing in favour of the sole shareholder and against the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable to the Company is evidenced by, (i) the balance sheet, dated as of April 29, 2010 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued by the management of the Company, dated as of April 29, 2010.

Such certificate, after signature *ne varietur* by the attorney in fact of the appearing party acting in her hereabove stated capacity and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend the first paragraph of article six (6) of the articles of incorporation of the Company. Said paragraph will from now on read as follows:

**"Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at FOUR MILLION SEVEN HUNDRED SEVENTY FIVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (4,775,500.00 EUR) represented by ONE HUNDRED NINETY ONE THOUSAND TWENTY (191,020) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.00 EUR) each, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately EUR 4,000.-.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing party acting in her hereabove stated capacity, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

## A COMPARU:

Bolton Metals Group Limited, avec siège social à Middlemore Lane, Aldridge, West Midlands WS9 8DN (Royaume-Uni), enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro de registre de sociétés 00073684, ici représentée par Monsieur Frank WALENTA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 avril 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- Qu'elle est le seul et unique associé de la société BL Holdings S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 734 du 3 avril 2009. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 826 du 17 avril 2009;

II.- Cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentées;

III.- Que l'ordre du jour est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 4.763.000.- (quatre millions sept cent soixante-trois mille euros) représenté par 190.520.- (cent quatre-vingt-dix mille cinq cent vingt) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 4.775.500.- (quatre millions sept cent soixante-quinze mille cinq cents euros) représenté par 191.020 (cent quatre-vingt-onze mille vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

2.- Souscription et libération en nature de l'augmentation de capital décrite au point 1.- ci-dessus par conversion d'une créance de l'associé.

3.- Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour refléter l'augmentation de capital décrite ci-dessus.

4.- Divers.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 4.763.000.- (quatre millions sept cent soixante-trois mille euros) représenté par 190.520.- (cent quatre-vingt-dix mille cinq cent vingt) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, à un montant de EUR 4.775.500.- (quatre millions sept cent soixante-quinze mille cinq cents euros) représenté par 191.020 (cent quatre-vingt-onze mille vingt) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### *Souscription et Libération*

L'associé unique dûment représenté déclare souscrire les 190.520 (cent quatre-vingt-dix mille cinq cent vingt) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune et de les libérer entièrement par l'apport et la conversion en capital d'une créance de EUR 4.763.000.- (quatre millions sept cent soixante-trois mille euros) existant à charge de la Société et en faveur de l'associé unique.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est documentée par (i) un bilan de la Société au 29 avril 2010 et signé pour accord par la gérance de la Société; et (ii) un certificat émis par la gérance de la Société en date du 29 avril 2010.

Ces documents, après avoir été signés ne varietur par le comparant et le notaire resteront annexés aux présentes.

### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'associé unique déclare modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6. (premier paragraphe).** Le capital social est fixé à QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE CINQ CENTS EUROS (4.775.500.-) représenté par CENT QUATRE-VINGT-ONZE MILLE VINGT (191.020) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ EUR 4.000.-.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. WALENTA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mai 2010. Relation: LAC/2010/20750. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010059699/144.

(100073985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

**Greengo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 124.026.

At the Extraordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on March 31<sup>st</sup>, 2010, it has been resolved the following:

1 To accept the resignation of Mr. Peter ENGELBERG as director of the company;

2 To appoint Mr. Torben MADSEN residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Therese, L-2132 Luxembourg, as a new director of the company.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

Lors de l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires, tenue le 31 mars 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. D'approuver la démission de M. Peter ENGELBERG comme administrateur au conseil d'administration;

2. D'élire M. Torben MADSEN, demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration.

Fiona FINNEGAN / Gilles WECKER.

Référence de publication: 2010064702/18.

(100062197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

**FC HoldCo 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 146.303.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of April.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Fondations Capital I S.C.A. SICAR, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) under the Luxembourg law of June 15, 2004, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.317, represented by its general partner Fondations Capital Management S.A., a joint stock company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.318

here represented by Mr. Xavier Marin, company director, residing at 102 rue de Grenelle, 75007 Paris, France, by virtue of a proxy given on April 30, 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name of "FC Holdco 1" (formerly Investissement Maison Christian Liaigre S.à r.l.) (hereinafter, the Company), with registered office at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 146.303, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated May 15, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1156, dated June 12, 2009, and which bylaws have been last amended by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated August 5, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1794, dated September 16, 2009.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of nine hundred ninety-five thousand three hundred Euro (EUR 995.300,00) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) to one million seven thousand eight hundred Euro (EUR 1.007.800,00) by creation and issue of nine hundred ninety-five thousand three hundred (995.300) shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, together with share premium in the total amount of seventeen million nine hundred fifteen thousand four hundred Euro (EUR 17.915.400,00).

#### *Subscription - Payment*

Fondations Capital I S.C.A. SICAR, prenamed, resolves to subscribe for nine hundred fifty-one thousand four hundred forty-nine (951.449) shares, having an aggregate value of nine hundred fifty-one thousand four hundred forty-nine Euro (EUR 951.449,00) together with a share premium in the amount of seventeen million one hundred twenty-six thousand eighty-two Euro (EUR 17.126.082), by contribution in cash in the amount of eighteen million seventy-seven thousand five hundred thirty-one Euro (EUR 18.077.531,00).

The sole shareholder resolves to waive its preferential right of subscription and to accept the subscription of forty-three thousand eight hundred fifty-one (43.851) shares by CIC Investissement Nord, a simplified joint-stock company, established and existing under the laws of France, having its registered office at 33 Avenue Le Corbusier, 59000 Lille, France, and registered with the Trade and Companies Register of Lille under number 328 376 645.

There appeared CIC Investissement Nord, prenamed, here represented by Mr. Amaury Leleu, company director, with professional address at 33 Avenue Le Corbusier, 59000 Lille, France, by virtue of a proxy given on April 29, 2010.

CIC Investissement Nord, resolves to subscribe for forty-three thousand eight hundred fifty-one (43.851) shares, having an aggregate value of forty-three thousand eight hundred fifty-one Euro (EUR 43.851,00), together with a share premium in the amount of seven hundred eighty-nine thousand three hundred eighteen Euro (EUR 789.318,00), by contribution in cash in the amount of eight hundred thirty-three thousand one hundred sixty-nine Euro (EUR 833.169,00).

The amount of eighteen million nine hundred ten thousand and seven hundred Euro (EUR 18.910.700,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital is set at one million seven thousand eight hundred Euro (EUR 1.007.800,00), represented by one million seven thousand eight hundred shares (1.007.800) of one Euro (EUR 1,00) each.”

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at six thousand Euro (EUR 6,000.00).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holders of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holders of the persons appearing, who are known to the notary by their full name, civil status and residence, they signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trente avril.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Fondations Capital I S.C.A. SICAR, une société en commandite par actions de droit luxembourgeois soumise à la loi du 15 juin 2004 sur la société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.317, représenté par son associé commandité Fondations Capital Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 129.318

ici représentée par M. Xavier Marin, administrateur, résidant au 102 rue de Grenelle, 75007 Paris, France, en vertu d'une procuration donnée le 30 avril 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «FC Holco 1» (anciennement Investissement Maison Christian Liaigre S.à r.l.) (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 146.303, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1156, en date du 12 juin 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1794, en date du 16 septembre 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de neuf cent quatre-vingt-quinze mille trois cents Euro (EUR 995.300,00) de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) à un million sept mille huit cents Euro (EUR 1.007.800,00) par la création et l'émission de neuf cent quatre-vingt-quinze mille trois cents (995.300) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de dix-sept millions neuf cent quinze mille quatre cents Euro (EUR 17.915.400,00).

#### *Souscription - Libération*

Fondations Capital I S.C.A. SICAR, susnommée, déclare souscrire à neuf cent cinquante et un mille quatre cent quarante-neuf (951.449) parts sociales, d'une valeur totale de neuf cent cinquante et un mille quatre cent quarante-neuf Euro (EUR 951.449,00), ainsi qu'à une prime d'émission d'un montant de dix-sept millions cent vingt-six mille quatre-vingt deux Euro (EUR 17.126.082,00) et de les libérer intégralement par apport en numéraire d'un montant de dix-huit millions soixante-dixsept mille cinq cent trente et un Euro (EUR 18.077.531,00).

L'associé unique décide de renoncer à son droit préférentiel de souscription et d'accepter la souscription à quarante-trois mille huit cent cinquante et une (43.851) parts sociales par CIC Investissement Nord, une société par actions simplifiée établie et existant selon le droit français, ayant son siège social au 33 Avenue Le Corbusier, 59000 Lille, France, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 328 376 645.

A alors comparu CIC Investissement Nord, susnommée, ici représentée par M. Amaury Leleu, administrateur, ayant son adresse professionnelle au 33 Avenue Le Corbusier, 59000 Lille, France, en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2010.

CIC Investissement Nord, susnommée, déclare souscrire à quarante-trois mille huit cent cinquante et une (43.851) parts sociales, d'une valeur totale de quarante-trois mille huit cent cinquante et un Euro (EUR 43.851,00), ainsi qu'à une prime d'émission d'un montant de sept cent quatre-vingt neuf mille trois cent dix-huit Euro (EUR 789.318,00) et de les libérer intégralement par apport en numéraire d'un montant de huit cent trente-trois mille cent soixante-neuf Euro (EUR 833.169,00).

Un montant de dix huit millions neuf cent dix mille sept cents Euro (EUR 18.910.700,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

IV. Suite aux résolutions ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million sept mille huit cents Euro (EUR 1.007.800,00) représenté par un million sept mille huit cents (1.007.800) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de six mille Euro (EUR 6.000,00).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des mandataires des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des personnes comparantes, connus du notaire par leurs nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Xavier Marin, Leleu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 mai 2010. Relation: EAC/2010/5497. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010059721/138.

(100074263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

---

**PCV Lux S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 2.643.591,40.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.175.

—  
In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of April.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Laurent Thailly, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

acting in his capacity as special proxyholder of the board of managers (conseil de gérance) (the “Board of Managers”) of PCV Lux GP S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (registre de commerce et des sociétés) under number B 141.035 (“PCV Lux GP”), acting as general partner (associé gérant commandité) (the “General Partner”) of PCV Lux S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (registre de commerce et des sociétés) under number B 141.175, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of 8 August 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2273 dated 17 September 2008 (the “Company”), whose articles of incorporation (the “Articles”) have been amended (i) by a deed of the undersigned notary dated 26 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 78 dated 14 January 2009, (ii) by a deed of the undersigned notary dated 5 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 123 dated 20 January 2009 and (iii) by a deed of the undersigned notary dated 23 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 912 dated 30 April 2009,

by virtue of the authority conferred on him by the resolutions taken on 26 April 2010 at a meeting of the Board of Managers, a copy of which resolutions, signed “ne variatur” by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I - The issued capital of the Company is currently set at two million six hundred forty-three thousand five hundred ninety-one Euro and forty Cent (EUR 2,643,591.40) divided into one thousand (1,000) A Shares and two hundred sixty-four million three hundred fifty-eight thousand one hundred forty (264,358,140) B Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

II - That articles 6.4 to 6.7 of the Articles read as follows:

**6.4.** The authorized capital of the Company is set at one hundred million Euro (EUR 100,000,000.-) represented by ten billion (10,000,000,000) B Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

**6.5.** Subject to the restrictions in Article 8. and, if any Shareholders’ Agreement has been entered into, those of such Shareholders’ Agreement, the General Partner is authorized and empowered to (i) realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches, by the issuing of new B Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription and paying up of the new B Shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the Shareholders in case of issue of B Shares against payment in cash.

**6.6.** This authorization is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the articles of incorporation of the Company in the Luxembourg Mémorial C and it may be amended or renewed by a resolution of the general meeting of Shareholders in accordance with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, the Law.

**6.7.** The General Partner may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for B Shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the General Partner within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be amended to reflect this amendment. Such modification will be recorded in authentic form by the General Partner or by any person duly authorized by it for this purpose.

III - That the Board of Managers, at its meeting of 26 April 2010 and still on the basis of the authority conferred upon it by article 6.5 of the Articles, has also decided to increase the issued capital of the Company by an amount of six hundred twenty-six thousand five hundred seventy-six Euro and seventyfive Cent (EUR 626,576.75) by the issue (i) to PCV Nominees Limited, a limited liability company, governed by the laws of England and Wales, with registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom ( "PCV Nominees Limited") of fifty-six million three hundred ninety-one thousand nine hundred eight (56,391,908) further B Shares (the "PCV Nominees Limited New B Shares"), and (ii) to The Northern Trust Company, whose registered office is at 50 South La Salle, Chicago, Illinois 60603, USA, registered with The Secretary of State of the State of Illinois with charter number 2016 ("Northern Trust") of six million two hundred sixty-five thousand seven hundred sixtyseven (6,265,767) further B Shares (the "Northern Trust New B Shares"), all with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) and fully paid up, with payment of a share premium of a total amount of sixty-seven million eight hundred seventy-seven thousand two hundred four Euro and ninety-three Cent (EUR 67,877,204.93), in order to raise it from its current amount of two million six hundred forty-three thousand five hundred ninety-one Euro and forty Cent (EUR 2,643,591.40) to three million two hundred seventy thousand one hundred sixty-eight Euro and fifteen Cent (EUR 3,270,168.15), so that the increased capital of the Company amounting to three million two hundred seventy thousand one hundred sixty-eight Euro and fifteen Cent (EUR 3,270,168.15) shall be represented by one thousand (1,000) A Shares and three hundred twenty-seven million fifteen thousand eight hundred fifteen (327,015,815) B Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

IV - That the Board of Managers has accepted (i) the subscription of the PCV Nominees Limited New B Shares and their payment by PCV Nominees Limited, by a contribution in cash by PCV Nominees Limited of a total amount of sixty-one million six hundred fifty-three thousand four hundred four Euro and six Cent (EUR 61,653,404.06), including a share premium of an amount of sixty-one million eighty-nine thousand four hundred eighty-four Euro and ninety-eight Cent (EUR 61,089,484.98) and (ii) the subscription of the Northern Trust New B Shares and their payment by Northern Trust, by a contribution in cash by Northern Trust of a total amount of six million eight hundred fifty thousand three hundred seventy-seven Euro and sixty-two Cent (EUR 6,850,377.62), including a share premium of an amount of six million seven hundred eighty-seven thousand seven hundred nineteen Euro and ninety-five Cent (EUR 6,787,719.95).

V - That (i) the PCV Nominees Limited New B Shares have been entirely subscribed by PCV Nominees Limited and fully paid-up in cash by contribution in cash by PCV Nominees Limited of a total amount of sixty-one million six hundred fifty-three thousand four hundred four Euro and six Cent (EUR 61,653,404.06), including a share premium of an amount of sixty-one million eighty-nine thousand four hundred eighty-four Euro and ninety-eight Cent (EUR 61,089,484.98) and (ii) the Northern Trust New B Shares have been entirely subscribed by Northern Trust and fully paid-up in cash by contribution in cash by Northern Trust of a total amount of six million eight hundred fifty thousand three hundred seventy-seven Euro and sixty-two Cent (EUR 6,850,377.62), including a share premium of an amount of six million seven hundred eighty-seven thousand seven hundred nineteen Euro and ninety-five Cent (EUR 6,787,719.95), and that the Company has at its disposal the total amount of sixty-eight million five hundred three thousand seven hundred eighty-one Euro and sixty-eight Cent (EUR 68,503,781.68) as evidenced to the undersigned notary, who expressly records this statement, by a copy of a bank certificate attesting that the bank account of the Company has been credited with such amount.

VI -That as a consequence of the above-mentioned increase of the issued capital of the Company, articles 6.1 and 6.4 of the Articles are therefore amended and shall read as follows:

“ **6.1.** The issued capital of the Company is set at three million two hundred seventy thousand one hundred sixty-eight Euro and fifteen Cent (EUR 3,270,168.15) divided into one thousand (1,000) A Shares, which shall be held by the General Partner and three hundred twenty-seven million fifteen thousand eight hundred fifteen (327,015,815) B Shares, which shall be held by the limited partner(s), with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.”

“**6.4.** The authorized capital of the Company is set at ninety-nine million three hundred seventythree thousand four hundred twenty-three Euro and twenty-five Cent (EUR 99,373,423.25) represented by nine billion nine hundred thirty-seven million three hundred forty-two thousand three hundred twenty-five (9,937,342,325) B Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately six thousand six hundred euro (€ 6.600,-)

#### *Declaration*

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read and explained to the appearing party, known by the undersigned notary, the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente avril.

Par-devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

#### A COMPARU:

Laurent Thailly, juriste, demeurant professionnellement au Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") de la société PCV Lux GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 141.035 ("PCV Lux GP"), agissant en tant qu'associé gérant commandité (l'"Associé Gérant Commandité") de PCV Lux S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 141.175, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 8 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2273 du 17 septembre 2008 (la "Société"), dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés (i) (i) par acte du notaire instrumentant en date du 26 novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 78 du 14 janvier 2009, (ii) par acte du notaire instrumentant en date du 5 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 123 du 20 janvier 2009 et (iii) par acte du notaire instrumentant en date du 23 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 912 du 30 avril 2009,

en vertu du pouvoir lui ayant été conféré par résolutions prises le 26 avril 2010 lors d'une réunion du Conseil de Gérance, une copie desdites résolutions, après avoir été signée «ne variatur» par le comparant et le notaire soussigné, restant annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I - Le capital social souscrit de la Société est fixé à deux millions six cent quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-onze euros et quarante centimes (EUR 2.643.591,40) divisé en mille (1.000) Actions de Catégorie A et deux cent soixante-quatre millions trois cent cinquante-huit mille cent quarante (264.358.140) Actions de Catégorie B, chaque action ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) et étant entièrement libérée.

II - Que les articles 6.4 à 6.7 des Statuts ont la teneur suivante:

**6.4.** Le capital autorisé de la Société est fixé à un cent millions d'euros (EUR 100.000.000,-), représenté par dix milliards (10.000.000.000) d'Actions de Catégorie B, chaque Action ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01).

**6.5.** Sous réserve des restrictions de l'Article 8 et, au cas où un Pacte d'Actionnaires a été conclu, celles d'un tel Pacte d'Actionnaires, l'Associé Gérant Commandité est autorisé et est en charge de (i) réaliser chaque augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une seule fois ou par tranches successives par émission d'Actions de Catégorie B nouvelles, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des Actions de Catégorie B nouvelles et (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des Actionnaires dans le cas d'émission d'Actions de Catégorie B contre apports en espèces.

**6.6.** Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de la publication de l'acte de constitution de la Société dans le Mémorial C du Luxembourg et peut être modifiée ou renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée conformément aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, la Loi.

**6.7.** L'Associé Gérant Commandité peut déléguer à tout fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation de recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des Actions de Catégorie B représentant tout ou partie de ces montants augmentés de capital. Chaque fois que l'Associé Gérant Commandité aura procédé à une augmentation du capital émise dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article devra, en conséquence, être adapté à la modification intervenue. Une telle modification sera consignée dans un acte notarié par l'Associé Gérant Commandité ou toute personne dûment autorisé pour ces fins.

III - Que le Conseil de Gérance, lors de sa réunion du 26 avril 2010 et toujours conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés au terme des dispositions de l'article 6.5 des Statuts, a aussi décidé d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de six cent vingt-six mille cinq cent soixante-seize euros et soixante-quinze centimes (EUR 626.576,75) par l'émission à (i) PCV Nominees Limited, une société à responsabilité limitée, régie par les lois d'Angleterre et du Pays de Galles et avec son siège social au 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Royaume-Uni ("PCV Nominees Limited") de cinquante-six millions trois cent quatre-vingt-onze mille neuf cent huit (56.391.908) nouvelles Actions de Catégorie B (les "Nouvelles Actions de Catégorie B de PCV Nominees Limited") et à (ii) The Northern Trust Company, ayant son siège social au 50 South La Salle, Chicago, Illinois 60603, Etats-Unis, enregistré auprès du Secrétaire de l'Etat de l'Illinois sous le numéro des statuts 2016 ("Northern Trust") de six millions deux cent soixante-cinq mille sept cent

soixante-sept (6.265.767) nouvelles Actions de Catégorie B (les “Nouvelles Actions de Catégorie B de Northern Trust”), chacune ayant une valeur nominale d’un centime (EUR 0,01) et étant entièrement libérée, avec le paiement d’une prime d’émission d’un montant total de soixante-sept millions huit cent soixante-dix-sept mille deux cent quatre euros et quatre-vingt-treize centimes (EUR 67.877.204,93), afin de le porter de son montant actuel de deux millions six cent quarante-trois mille cinq cent quatre-vingt-onze euros et quarante centimes (EUR 2.643.591,40) à trois millions deux cent soixante-dix mille sent soixante-huit euros et quinze centimes (EUR 3.270.168,15), de sorte que le capital social ainsi augmenté se montant à trois millions deux cent soixante-dix mille cent soixante-huit euros et quinze centimes (EUR 3.270.168,15) soit représenté par mille (1.000) Actions de Catégorie A et trois cent vingt-sept millions quinze mille huit cent quinze (327.015.815) Actions de Catégorie B, chaque action ayant une valeur nominale d’un centime (EUR 0,01) et étant entièrement libérée.

IV - Que le Conseil de Gérance a accepté (i) la souscription des Nouvelles Actions de Catégorie B de PCV Nominees Limited et leur paiement par PCV Nominees Limited par apport en numéraire de PCV Nominees Limited de soixante et un millions six cent cinquante-trois mille quatre cent quatre euros et six centimes (EUR 61.653.404,06), incluant une prime d’émission d’un montant de soixante et un millions quatre-vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt dix-huit centimes (EUR 61.089.484,98), et (ii) la souscription des Nouvelles Actions de Catégorie B de Northern Trust et leur paiement par Northern Trust par apport en numéraire de Northern Trust de six millions huit cent cinquante mille trois cent soixante-dix-sept euros et soixante-deux centimes (EUR 6.850.377,62), incluant une prime d’émission d’un montant de six millions sept cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 6.787.719,95).

V - Que (i) les Nouvelles Actions de Catégorie B de PCV Nominees Limited ont été entièrement souscrites et libérées par PCV Nominees Limited pour un montant de soixante et un millions six cent cinquante-trois mille quatre cent quatre euros et six centimes (EUR 61.653.404,06), incluant une prime d’émission d’un montant de soixante et un millions quatre-vingt-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt dix-huit centimes (EUR 61.089.484,98), et (ii) la souscription des Nouvelles Actions de Catégorie B de Northern Trust et leur paiement par Northern Trust par apport en numéraire de Northern Trust de six millions huit cent cinquante mille trois cent soixante-dix-sept euros et soixante-deux centimes (EUR 6.850.377,62), incluant une prime d’émission d’un montant de six millions sept cent quatre-vingt-sept mille sept cent dix-neuf euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 6.787.719,95), et que la Société a à sa disposition un montant total de soixante-huit millions cinq cent trois mille sept cent quatre-vingt-un euros et soixante-huit centimes (EUR 68.503.781,68), tel qu’il en a été rapporté la preuve au notaire instrumentant, qui enregistre expressément cette déclaration, par la copie d’un certificat bancaire attestant que le compte de la Société a été crédité de ce montant.

VI - Que suite à l’augmentation mentionnée ci-dessus du capital social souscrit de la Société, les articles 6.1 et 6.4 des Statuts sont modifiés en conséquence et auront dorénavant la teneur suivante:

“ **6.1.** Le capital émis de la Société est fixé à trois millions deux cent soixante-dix mille cent soixante-huit euros et quinze centimes (EUR 3.270.168,15) divisé en mille (1.000) Actions de Catégorie A, qui doivent être détenues par l’Associé Gérant Commandité, et trois cent vingt-sept millions quinze mille huit cent quinze (327.015.815) Actions de Catégorie B, qui doivent être détenues par l’/les actionnaire(s)-commanditaire(s), chaque action ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) et étant entièrement libérée.”

“ **6.4.** Le capital autorisé de la Société est fixé à quatre-vingt dix-neuf millions trois cent soixante-treize mille quatre cent vingt-trois euros et vingt-cinq centimes (EUR 99.373.423,25), représenté par neuf milliards neuf cent trente-sept millions trois cent quarante-deux mille trois cent vingt-cinq (9.937.342.325) Actions de Catégorie B, chaque Action ayant une valeur nominale d’un centime (EUR 0,01).”

#### *Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille six cents euros (€ 6.600,-).

#### *Déclaration*

Le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu’à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d’une version française, et qu’à la demande du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Thailly, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 5 mai 2010. Relation: EAC/2010/5321. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010059759/225.

(100074285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010.

**Banco di Brescia S.p.A., Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 103.529.

Siège social: Corso Martiri della Libertà, 13, I-25171 Brescia, Italie

Le bilan du Groupe Bancaire d'appartenance, UBI BANCA S.c.p.A. au 31.12.09 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.05.2010.

BANCO DI BRESCIA S.p.A.  
Succursale de Luxembourg  
G. PLEBANI

Référence de publication: 2010063272/15.

(100061401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**Isovi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3383 Noertzange, 5, Cité Beaulieu.  
R.C.S. Luxembourg B 113.672.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010063177/9.

(100062075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**Österreichisch-Luxemburgische Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaft und Kultur, Association sans but lucratif.**

Siège social: Contern,  
R.C.S. Luxembourg F 8.333.

STATUTEN

**§1. Name, Sitz und Tätigkeitsbereich.**

(1) Der Verein führt den Namen „Österreichisch-luxemburgische Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaft und Kultur Er hat seinen Sitz in der Gemeinde Contern und erstreckt seine Tätigkeit auf Luxemburg und Österreich. Der Sitz kann jederzeit in eine andere Ortschaft des Großherzogtums verlegt werden, dies mittels eines Beschlusses der Generalversammlung

(2) Als Vereinsadresse gilt jene des jeweiligen Sekretärs.

**§2. Zweck.** Der Verein, dessen Tätigkeit nicht auf Gewinn ausgerichtet ist, bezweckt:

- (1) den kulturellen und wissenschaftlichen Austausch zwischen Österreich und Luxemburg;
- (2) die Abhaltung von wissenschaftlichen und kulturellen Veranstaltungen;
- (3) die Kontaktaufnahme mit entsprechenden ausländischen Gesellschaften;
- (4) die Förderung von Zusammenarbeit mit anderen österreichischen und luxemburgischer Gesellschaften;
- (5) die Förderung von österreichischen und luxemburgischen Künstlern und Wissenschaftlern.

**§3. Mittel zur Erreichung des Vereinszweckes.**

- (1) Mitgliedsbeiträge, die auf Vorschlag des Vorstands angenommen werden.
- (2) Förderungsbeiträge
- (3) Subventionen öffentlicher und privater Stellen
- (4) Spenden, Geschenke, Vermächtnisse und sonstige Zuwendungen
- (5) Einnahmen aus Veranstaltungen, Druckkostenbeiträgen
- (6) Der Verein versteht sich als luxemburgische Schwester-Organisation des Vereins „Österreichisch-luxemburgische Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaft und Kultur“, der am 28. November 1993 in Innsbruck gegründet wurde. Die Mitglieder beider Vereine achten auf eine besonders enge Zusammenarbeit.
- (7) Die Förderungen können ideeller, finanzieller oder organisatorischer Art sein.

**§4. Arten der Mitgliedschaft.**

- (1) Die Mitglieder des Vereins gliedern sich in ordentliche, außerordentliche und Ehrenmitglieder auf

(2) Ordentliche Mitglieder können nur physische Personen sein. Sie nehmen an allen Rechten und Pflichten des Vereins teil. Der Verein hat mindestens 5 ordentliche Mitglieder. Außerordentliche Mitglieder sind physische oder juristische Personen, die den Vereinszweck fördern, aber an den Rechten und Pflichten der Vereinsmitglieder nicht voll teilnehmen wollen.

Ehrenmitglieder sind Personen, die hierzu wegen besonderer Verdienste um den Verein ernannt werden.

#### **§5. Erwerb der Mitgliedschaft.**

(1) Mitglieder des Vereins können alle physischen sowie juristischen Personen werden. Die Zahl der Mitglieder ist unbegrenzt, darf jedoch nicht unter drei sinken.

(2) Über die Aufnahme von ordentlichen und außerordentlichen Mitgliedern entscheidet der Vorstand.

(3) Die Ernennung zum Ehrenmitglied erfolgt auf Antrag des Vorstands durch die Generalversammlung

#### **§6. Beendigung der Mitgliedschaft.**

(1) Die Mitgliedschaft erlischt durch den Tod (bei juristischen Personen durch Verlust der Rechtspersönlichkeit), durch freiwilligen Austritt und durch Ausschluss.

(2) Der Austritt kann jederzeit erfolgen. Er muss dem Vorstand mindestens zwei Monate vorher mitgeteilt werden.

(3) Der Ausschluss eines Mitglieds aus dem Verein kann vom Vorstand wegen grober Verletzung der Mitgliedspflichten und wegen unehrenhaften Verhaltens verfügt werden.

(4) Die Aberkennung der Ehrenmitgliedschaft kann aus den in §6 Abs. 3 genannten Gründen durch die Generalversammlung beschlossen werden.

#### **§7. Rechte und Pflichten der Mitglieder.**

(1) Die Mitglieder sind berechtigt, an allen Veranstaltungen des Vereins teilzunehmen und allfällige Einrichtungen des Vereins zu beanspruchen. Das Stimmrecht in der Generalversammlung sowie das aktive und passive Wahlrecht steht nur den ordentlichen Mitgliedern zu.

(2) Die Mitglieder sind verpflichtet, die Interessen des Vereins nach Kräften zu fördern und alles zu unterlassen, wodurch das Ansehen und der Zweck des Vereins Abbruch erleiden könnten. Sie haben die Vereinsstatuten und die Beschlüsse der Vereinsorgane zu beachten. Die ordentlichen und außerordentlichen Mitglieder sind zur pünktlichen Zahlung der Beitrittsgebühr und der Mitgliedsbeiträge in der von der Generalversammlung jährlich beschlossenen Höhe verpflichtet.

(3) Die Beitrittsgebühr und der Mitgliedsbeitrag darf die Summe von 100 Euro nicht übersteigen.

(4) Die Mitglieder erhalten keine Gewinnanteile und ihrer Eigenschaft als Mitglieder auch keine sonstigen Zuwendungen aus Mitteln des Vereins

(5) Für die Verbindlichkeiten der Vereinigung haftet ausschließlich das Vereinsvermögen. Eine persönliche Haftung der Mitglieder besteht nicht. Gesetzliche Haftungsvorschriften, insbesondere aus Fahrlässigkeiten, bleiben hiervon unberührt.

#### **§8. Vereinsorgane.** Organe des Vereins sind:

(1) die Generalversammlung

(2) der Vorstand

(3) die Rechnungsprüfer

#### **§9. Die Generalversammlung.**

(1) Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich einmal statt.

(2) Eine außerordentliche Generalversammlung hat auf Beschluss des Vorstands oder der ordentlichen Generalversammlung auf schriftlich begründeten Antrag von mindestens einem Drittel der Mitglieder oder auf Verlangen der Rechnungsprüfer binnen vier Wochen stattzufinden.

(3) Sowohl zu den ordentlichen wie auch zu den außerordentlichen Generalversammlungen sind alle Mitglieder mindestens zwei Wochen vor dem Termin schriftlich einzuladen. Die Anberaumung der Generalversammlung hat unter der Angabe der Tagesordnung zu erfolgen. Die Einberufung erfolgt durch den Vorstand.

(4) Anträge zur Tagesordnung der Generalversammlung sind mindestens drei Tage vor dem Termin der Generalversammlung beim Vorstand einzureichen. Anträge zur Tagesordnung, die von mindestens 1/20 der Mitglieder laut der letzten jährlichen Mitgliederliste unterschrieben wurden, müssen auf die Tagesordnung aufgenommen werden.

(5) Gültige Beschlüsse - ausgenommen solche über den Antrag auf Einberufung einer außerordentlichen Generalversammlung - können nur zur Tagesordnung gefasst werden.

(6) Die Beschlüsse werden den Mitgliedern in der auf die Generalversammlung folgenden Aussendungen mitgeteilt.

(7) Bei der Generalversammlung sind nur die ordentlichen Mitglieder stimmberechtigt. Jedes Mitglied hat eine Stimme.

(8) Die Generalversammlung ist bei Anwesenheit der Hälfte aller stimmberechtigten Mitglieder beschlussfähig. Ist die Generalversammlung zur festgesetzten Stunde nicht beschlussfähig, so findet die Generalversammlung 30 Minuten später mit derselben Tagesordnung statt und ist dann ohne Rücksicht auf die Anzahl der anwesenden stimmberechtigten Mitglieder beschlussfähig.

(9) Die Wahlen und die Beschlussfassungen in der Generalversammlung erfolgen in der Regel mit einfacher Stimmenmehrheit. Beschlüsse, mit denen das Statut des Vereins geändert oder der Verein aufgelöst werden soll, bedürfen jedoch einer qualifizierten Mehrheit von zwei Dritteln der abgegebenen gültigen Stimmen. Diese Beschlüsse können auch nach Absatz 7 erfolgen.

(10) Den Vorsitz in der Generalversammlung führt der Präsident, in dessen Verhinderung sein Stellvertreter. Wenn auch dieser verhindert ist, so führt das an Jahren älteste Vorstandsmitglied den Vorsitz.

**§10. Aufgaben der Generalversammlung.** Der Generalversammlung sind folgende Aufgaben vorbehalten:

- (1) Entgegennahme und Genehmigung des Rechenschaftsberichts und des Rechnungsabschluss;
- (2) Bestellung und Enthebung der Mitglieder des Vorstands und der Rechnungsprüfer;
- (3) Festsetzung der Höhe der Mitgliedsbeiträge für ordentliche und außerordentliche Mitglieder;
- (4) Verleihung und Aberkennung der Ehrenmitgliedschaft;
- (5) Beschlussfassung über Statutenänderung und die freiwillige Auflösung des Vereins
- (6) Beratung und Beschlussfassung über sonstige auf der Tagesordnung stehende Fragen.

**§11. Der Vorstand.**

(1) Der Vorstand besteht aus dem Vorsitzenden (Präsident), einem Stellvertreter, einem Sekretär, einem Schatzmeister und mindestens einem Mitglied.

(2) Sämtliche Vorstandsmitglieder werden von der Generalversammlung auf zwei Jahre mit einfacher Stimmenmehrheit gewählt. Eine Wiederwahl der Vorstandsmitglieder ist möglich.

(3) Der Vorstand hat bei Ausscheiden eines gewählten Mitglieds das Recht, an seiner Stelle ein anderes wählbares Mitglied zu kooperieren, wozu die nachträgliche Genehmigung in der nächstfolgenden Generalversammlung einzuholen ist.

(4) Der Vorstand wird vom Präsidenten, in dessen Abwesenheit von seinem Stellvertreter, schriftlich oder mündlich einberufen. Der Vorstand ist beschlussfähig, wenn alle seine Mitglieder einberufen wurden und mindestens ein Drittel von ihnen anwesend ist. Der Vorstand fasst seine Beschlüsse mit einfacher Stimmenmehrheit. Bei Stimmengleichheit gibt die Stimme des Präsidenten den Ausschlag. Den Vorsitz führt der Präsident, bei Verhinderung sein Stellvertreter.

(5) Außer durch Tod, Vereinsaustritt und Ablauf der Funktionsperiode erlischt die Funktion eines Vorstandsmitglieds durch Enthebung oder Rücktritt. Die Generalversammlung kann bei begründeten Anlässen den gesamten Vorstand oder einzelne seiner Mitglieder ihrer Funktion entheben. Die Vorstandsmitglieder können jederzeit ihren Rücktritt erklären. Die Rücktrittserklärung ist an den Vorstand, im Falle eines Rücktrittes des gesamten Vorstands an die Generalversammlung zu richten. Der Rücktritt wird erst mit der Wahl bzw. Kooptierung eines Nachfolgers wirksam.

**§12. Aufgaben des Vorstands.**

(1) Der Vorstand hat die Geschäfte des Vereins zu führen und ist der Generalversammlung verantwortlich. Dem Vorstand obliegt die Leitung des Vereins.

- (2) Er hat die Erstellung des Rechnungsabschlusses vorzunehmen.
- (3) Abfassung des Rechenschaftsberichts
- (4) Vorbereitung der Generalversammlung
- (5) Einberufung der ordentlichen und außerordentlichen Generalversammlung
- (6) Verwaltung des Vereinsvermögen
- (7) Aufnahme und Ausschluss von Vereinsmitglieder
- (8) Vollzug der Beschlüsse der Generalversammlung und Erledigung aller Angelegenheiten, die ausdrücklich der Generalversammlung oder anderen Organen vorbehalten sind.

**§13. Besondere Obliegenheiten einzelner Vorstandsmitglieder.**

(1) Der Vorsitzende (Präsident) ist der höchste Vereinsfunktionär. Ihm obliegt die Vertretung des Vereins, insbesondere nach außen, gegenüber der Behörden und dritten Personen. Er führt Vorsitz der Generalversammlung und im Vorstand. Der Präsident hat das Recht, bei gegebenem Anlass eine außerordentliche Generalversammlung einzuberufen.

(2) Der Präsidenten-Stellvertreter vertritt den Präsidenten bei dessen Verhinderung in allen Funktionen.

(3) Der Sekretär obliegt der Führung der Protokolle von Generalversammlungen und Vorstandssitzungen. Er führt den Schriftverkehr des Vereins.

(4) Dem Schatzmeister obliegt die gesamte Buchhaltung insbesondere die Führung des Kassenbuchs und die Verwaltung der Geldmittel.

**§14. Kassenführung.**

- (1) Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.
- (2) Die Vereinigung hat über sämtliche Einnahmen und Ausgaben Buch zu führen und Jahresabschlüsse nach kaufmännischen Grundsätzen zu erstellen und vom Kassenprüfer zu prüfen

### §15. Die Rechenprüfer.

- (1) Die beiden Rechnungsprüfer haben die Finanzen des Vereins, insbesondere den Rechnungsabschluss zu prüfen, der Generalversammlung zu berichten und den Antrag aus Entlastung des Schatzmeisters und des Vorstands an die Generalversammlung zu stellen.
- (2) Die Funktionsdauer der Rechnungsprüfer beträgt zwei Jahre. Eine Wiederwahl ist möglich.
- (3) Im Übrigen gelten für die Rechnungsprüfer die Bestimmung des §11 sinngemäß.

### §16. Ehrenamtlichkeiten.

- (1) Alle Mitglieder und Funktionäre fungieren ehrenamtliche und ohne jeglichen Anspruch aus Aufwandsentschädigungen.

### §17. Auflösung des Vereins.

- (1) Die freiwillige Auflösung des Vereins kann nur in einer zu diesem Zweck einberufenen außerordentlichen Generalversammlung und nur mit einer qualifizierten Mehrheit von Drittel der abgegebenen gültigen Stimmen beschlossen werden
- (2) Diese Generalversammlung hat auch - sofern Vereinsvermögen vorhanden ist - über die Liquidation zu beschließen. Insbesondere hat sie einen Liquidator zu berufen und Beschluss darüber zu fassen, wem dieser nach Abdeckung der Passiva das verbleibende Vereinsvermögen zu übertragen hat. Dieses Vermögen soll einer karitativen Organisation zu Verfügung gestellt werden.

### §18. Streitfragen.

- (1) Alle Fragen die nicht in den Statuten nicht geregelt sind, unterliegen dem luxemburgischen Recht, insbesondere dem Gesetz vom 21. April 1928 und dessen Abänderungen.
- (2) Die luxemburgischen Gerichte sind zuständig für Streitfragen zwischen Verein und Mitglied sowie zwischen Mitgliedern.
- (3) Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselbe gegenwärtige Satzung unterschrieben.

Luxemburg, den 10. April 2010.

Référence de publication: 2010063125/166.

(100061858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

### **IMR International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 51.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010063183/9.

(100061607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

### **Croma International Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.813.

### EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mars 2010: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1<sup>er</sup> étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town; Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 31 mars 2010.

*Pour Croma International Trading S.A.*

Référence de publication: 2010064705/32.

(100062769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Geolux G.O. 3.14, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2272 Howald, 2, rue Edouard Oster.

R.C.S. Luxembourg B 101.749.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010063188/11.

(100061279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Geolux 3.14 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2272 Howald, 2, rue Edouard Oster.

R.C.S. Luxembourg B 86.609.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010063189/11.

(100061278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**B.P.L., Bâtiment Promotion Location, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5533 Remich, 13, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 152.821.

STATUTS

L'an deux mille dix, le neuf avril.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

1) Madame Karine RAVAINÉ, agent immobilier, née le 7 août 1969 à Metz (France), demeurant à F-57070 Metz, 7, promenade de la Seille,

2) Madame Nicole EBERSWILLER, femme au foyer, née le 11 janvier 1964 à Algrange (France), demeurant à F-57030 Jussy, 25, rue de la Taye,

3) Monsieur Claude LAURINI, ingénieur, né le 24 janvier 1961 à Thionville (France), demeurant à F-57330 Volmerange les Mines (France) 10, rue Calusco d'Adda,

4) Monsieur Michel CUOCO, salarié, né le 8 mars 1963 à Thionville (France), demeurant à L-5533 Remich, 13, Esplanade,

tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire de Madame Karine RAVAINÉ et de Madame Nicole EBERSWILLER,

en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 07 avril 2010 et en date du 08 avril 2010.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Bâtiment Promotion Location"; en abrégé "B.P.L."

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet le conseil, l'estimation, la conception, la promotion en matière immobilière, ainsi que la réalisation, la négociation, l'achat, la vente, la location et la mise en valeur d'immeubles tant pour compte propre que pour compte de tiers.

La société peut en outre accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Remich.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs. Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales. L'apport de parts sociales dans le capital d'une société, est interdite.

L'associé qui se propose de céder tout ou une partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours, à ses coassociés qui disposeront d'un droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur bilan du dernier exercice approuvé.

L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers, sera communiquée par lettre recommandée à la gérance. Elle contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaires, le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après le dernier bilan aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales aux prix arrêté sur base du dernier bilan approuvé. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus de leur part.

En cas de désaccord entre parties sur le prix des parts à céder après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession, les associés restants auront le droit de désigner un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales doit être vérifiée par la gérance quant à sa procédure et acceptée par elle dans un acte notarié sous peine d'inopposabilité à la société.

**Art. 7.** La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime de l'assemblée générale des associés.

**Art. 8.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayant droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables "ad nutum" par l'assemblée générale, qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les parts sociales ont été souscrites par les associés comme suit:

1.- Madame Karine RAVAINÉ prénommée, vingt-cinq parts . . . . .	25
2.- Madame Nicole EBERSWILLER, prénommée, vingt-cinq parts . . . . .	25
3.- Monsieur Claude LAURINI, prénommé, vingt-cinq parts . . . . .	25
4.- Monsieur Michel CUOCO, prénommé, vingt-cinq parts . . . . .	25
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 1000,- EUR.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au L-5533 Remich, 13, Esplanade.
2. Le nombre de gérants est fixé à deux:
3. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Claude LAURINI, prénommé, gérant technique et
  - Monsieur Michel CUOCO, prénommé, gérant administratif.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature conjointe des deux gérantes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. LAURINI, M. CUOCO, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2010. Relation: LAC/2010/15987. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010066043/140.

(100062929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

---

**Geodem S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 148.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063190/10.

(100061344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Fiduciaire Jos. Thill, Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9234 Diekirch, 72, route de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 94.335.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063191/10.

(100061575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Eurobahn A.G. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 5.890.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010063195/9.

(100061420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Luxgas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 2, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 152.214.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 28 avril 2010*

En date du 28 avril 2010, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter la démission de

- Monsieur Alex MICHELS en tant que gérant de la Société avec effet au 23 avril 2010;

de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 23 avril 2010 et à durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Luc SANTINELLI, né le 24 février 1969 à Luxembourg, ayant comme adresse 12, rue François-Christian Gerden, L-8132 Bridel;

- Monsieur Louis RADERMECKER, né le 20 novembre 1962 à Eupen, Belgique, ayant comme adresse 26, cité Aischdall, L-8480 Luxembourg.

Par conséquent, les gérants de la Société sont désormais:

Monsieur Jean-Luc SANTINELLI

Monsieur Louis RADERMECKER

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

LUXGAS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010064719/25.

(100062478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Eurobahn A.G. Luxemburg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 5.890.

---

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010063196/9.

(100061421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Espace Luxembourg/Bruxelles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4501 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier.

R.C.S. Luxembourg B 46.971.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063198/10.

(100061523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**E&A Real Estate Investments, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 119.546.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010063203/11.

(100062064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**MercLin SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.911.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

*Pour Merclin SICAV*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliataire*

Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH

*Directeur / Sous-Directeur*

Référence de publication: 2010063327/15.

(100061914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Emerald First Layer " J " S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010063200/9.

(100062067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Emerald First Layer " J " S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010063201/9.

(100062068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Association des directeurs et des directeurs adjoints de l'enseignement postprimaire public luxembourgeois, Association sans but lucratif.**

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg F 3.901.

STATUTS

Entre

M. Bohnert Robert, directeur du LCD,

M. Carl Norbert, directeur adjoint du LTE,

M. Eilenbecker Jos, directeur adjoint du LCD,

M. Ewen François, directeur du LTJB,

M. Faber Fernand, directeur du LHC,

M. Feltgen Norbert, directeur du LTA,

M. Gieres Jean-Marie, directeur du LTML,

M. Haag Emile, directeur de l'AL,

M. Havé Jean-Claude, directeur adjoint du LCD,

M. Juttel Jean-Pierre, directeur du LTB,

M. Kayser Romain, directeur adjoint du LTJB,

Mme Klopp Monique, directrice du LMR,

M. Konsbruck Georges, directeur du LGE,

M. Leiner José, directeur du LTNB,

M. Lehnertz Jean-Paul, directeur adjoint du LTE,

M. Muller Edgar, directeur adjoint du LTMA,

M. Pesch Gilbert, directeur adjoint du LMR,

M. Robert Louis, directeur du LTHAH,

M. Schartz Francis, directeur du LT Ettelbruck,

M. Wagner Jean, directeur du LTPS,

Mme Werner Marie-Anne, directrice du LRS,

il fut adopté à l'unanimité des voix en assemblée générale extraordinaire du 8 mai 2001 les statuts modificatifs de l'Association des directeurs et des directeurs adjoints de l'enseignement postprimaire public luxembourgeois, association sans but lucratif, comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est créé une association sans but lucratif dénommée Association des directeurs et des directeurs adjoints de l'enseignement postprimaire public luxembourgeois désignée par la suite ADEPPL.

L'ADEPPL a son siège à Luxembourg.

Elle fonctionne conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique et les dispositions particulières des présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de l'ADEPPL est:

- la promotion de l'enseignement postprimaire public,
- la collaboration avec d'autres associations nationales et internationales réunissant des chefs d'établissement de l'enseignement postprimaire,
- la promotion et la défense des intérêts professionnels, matériels et moraux de ses membres.

**Art. 3.** L'ADEPPL doit comprendre au moins dix membres.

**Art. 4.** Catégories de membres et qualifications

L'ADEPPL se compose de trois catégories de membres: les membres actifs, les membres honoraires et les membres d'honneur.

Tous les membres de l'ADEPPL doivent souscrire aux objectifs de l'ADEPPL tels qu'énoncés dans les statuts.

L'assemblée générale peut prononcer l'exclusion d'un membre s'il ne verse pas sa cotisation annuelle dans les délais impartis ou s'il est établi qu'il agit à l'encontre des intérêts de l'ADEPPL.

Un membre actif de l'ADEPPL doit être un directeur ou un directeur adjoint en service d'un établissement de l'enseignement postprimaire public luxembourgeois.

Pour pouvoir être nommé membre honoraire de l'ADEPPL, il faut avoir été membre actif pendant une période minimum d'un an. Un membre honoraire doit régler sa cotisation annuelle qui peut différer de celle d'un membre actif; il n'a ni le droit de vote, ni l'accès au conseil d'administration.

Toute personne ayant accompli un service extraordinaire reconnu par l'ADEPPL dans l'intérêt de l'enseignement ou dans l'intérêt des objets de l'ADEPPL peut être admise comme membre d'honneur par l'Assemblée générale pour la durée d'un an et ensuite être maintenue dans cette qualité d'année en année. Un membre d'honneur ne paie pas de cotisation et n'a ni le droit de vote, ni l'accès au conseil d'administration.

**Art. 5.** L'assemblée générale ordinaire de l'ADEPPL a lieu au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire. Elle est convoquée par écrit par le président au moins quinze jours avant la date fixée pour l'assemblée générale. Le délai de convocation d'une assemblée générale extraordinaire est de huit jours.

La convocation comporte nécessairement l'ordre du jour de l'assemblée générale. Les résolutions de l'assemblée générale sont communiquées par écrit aux membres. Un membre peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre. Aucun membre ne peut être porteur de plus d'une procuration.

**Art. 6.** L'assemblée élit les membres du conseil d'administration de l'ADEPPL, arrête le programme d'activités, le budget et le montant de la cotisation annuelle.

**Art. 7.** Les administrateurs sont élus pour une durée renouvelable de trois ans.

Le membre élu pour remplacer un membre démissionnaire achève le mandat de ce dernier.

**Art. 8.** Le conseil d'administration comprend de 5 à 11 membres dont un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire.

Le conseil d'administration procède lui-même à la répartition des tâches parmi ses membres.

Le conseil d'administration est chargé d'exécuter les décisions de l'assemblée générale et d'expédier les affaires courantes.

Le conseil ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié de ses membres sont présents. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

**Art. 9.** La cotisation annuelle des membres ne peut être supérieure à 50 €.

**Art. 10.** Les opérations financières doivent porter la signature du trésorier. En son absence et en cas d'urgence, le président peut signer pour le trésorier. Une opération financière dépassant le montant de 1500 € doit être contresignée par le président.

**Art. 11.** Les modifications de statuts se font conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928 précitée.

**Art. 12.** En cas de dissolution de l'ADEPPL, l'avoir net de celle-ci est attribué à une œuvre de bienfaisance luxembourgeoise.

Suivent les signatures des sus-nommés directeurs et directeurs adjoints réunis le 8 mai 2001 pour adopter les statuts modifiés de l'ADEPPL tels qu'énoncés ci-dessus.

Bohnert Robert / Klopp Monique / Carl Norbert / Konsbruck Georges / Eilenbecker Jos / Leiner José / Ewen François / Lehnertz Jean-Paul / Faber Fernand / Muller Edgar / Feltgen Norbert / Pesch Gilbert / Gieres Jean-Marie / Robert Louis / Haag Emile / Schartz Francis / Havé Jean-Claude / Wagner Jean / Juttel Jean-Pierre / Werner Marie-Anne / Kayser Romain.

Référence de publication: 2010064522/90.

(100062246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

**Diaverum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010063205/9.

(100061702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**Digitinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 118.406.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063206/10.

(100061343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**LDS Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 189, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 152.792.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-second of April,

Before us Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

- Mr. Didier Guennoc, Consultant, born on February 3, 1967 in Châlons-sur-Marne (France) and residing at Avenue Jan Stobbaerts 85, B-1030 Bruxelles, Belgium;
- Mr. Pierre-Yves Mathonet, Risk manager, born on April 20, 1971 in Uccle (Belgium) and residing at 189, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Thomas Meyer, Risk manager, born on May 6, 1959 in Kempten (Germany) and residing at 41, Rue Bannent, L-3414 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

All represented here by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg by virtue of proxies established on March 10, 2010.

Said proxies, signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, acting in their hereabove stated capacities, have requested the notary to state as follows the articles of association (hereafter the "Articles") of a "société anonyme", which the founding shareholders form between themselves:

**Art. 1. Corporate form - Name.** There is hereby established (hereafter the "Company") among the subscribers and all those, who may become owners of the shares hereafter issued a company (hereafter the "Company") in the form of a société anonyme under the name of "LDS Partners S.A.".

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3. Corporate object.** The object of the Company is to provide advisory services in connection to the management of the risks related to alternative investment, including but without being limited to private equity.

The Company may provide advises in any form whatsoever and carry-on any activity that could be seen as ancillary to its consulting activity. Such ancillary activities shall nonetheless remain within the frame of the professional activities for which the Company owns the relevant administrative and/or commercial authorization(s).

The Company may also carry-on business or transactions that would be deemed useful to the administration, development or management of its corporate object and is authorized to do all other things that would be incidental or conducive to the carrying on of its corporate object and thus, within the limits set forth above.

The Company may provide to its customers the help necessary to establish internal processes having for purpose the management of the risks related to investment.

The Company may, as well, hold participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, and proceed to the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and administrate, develop and manage its portfolio. The Company may hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry-out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any transactions on real estate or on movable property.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of a plurality of shareholders, by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

It may be transferred to any other address within the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the board of directors.

**Art. 5. Capital - Shares- Shares certificates.** The Company's share capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholders.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. The transfer of registered shares shall be notified by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act in this respect. The transfer may also be effected by delivering the certificate representing the registered share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

**Art. 6. Board of Directors.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders. They will constitute a board of directors as Directors of Category A and Directors of Category B.

In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a board of directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or of at least three Directors. They will constitute a board of directors as Directors of Category A and Directors of Category B.

A legal entity may be a member of the board of directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the board of directors or the Sole Director shall confirm the appointment of the legal entity's representative in compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7. Procedures of meeting of the board.** The board of directors will elect from among its members a chairman (the "Chairman").

The Chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the Chairman or two Directors at the place indicated in the convening notice.

Any Director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another Director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The board of directors can deliberate or act validly if at least a majority of the Directors of Category A and Directors of Category B is present or represented at the meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting with necessarily a simple majority in each category of directors. In case of a tie vote, the Chairman will be granted with a casting vote.

In the event that any Director of the Company has any adverse personal interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on such transaction and such Director's interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors. However, when the board of directors is composed of one Director, the minutes of the meeting shall only mention the transaction between the Company and the Director having an interest opposed to that of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions taken during a board of directors' meeting.

**Art. 8. Powers of the Board.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

**Art. 9. Binding signature.** The Company will be bound in any circumstances by either: the sole signature of a Category A Director; the joint signatures of a Category A Director and a Category B Director.

**Art. 10. Meetings of shareholders - General.** If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of a plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 11. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held within the municipality of the Company's registered office at the place specified in the convening notice on the second Tuesday of June at 10.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

**Art. 12. Statutory auditor.** The Company is supervised by one or more statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 13. Accounting year.** The Company's accounting year starts on the first of April and ends on the thirty-first of March, with the exception of the first year which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of March 2011.

**Art. 14. Distribution of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 15. Dissolution - Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

**Art. 16. Reference to the law.** All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

#### *Subscription*

The Articles having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed share capital in EUR	%	Paid-in capital in EUR
Thomas Meyer . . . . .	10,333	10,333	33.33	3,306.56
Didier Guennoc . . . . .	10,334	10,334	33.34	3,306.88
Pierre-Yves Mathonet . . . . .	10,333	10,333	33.33	3,306.56
Total . . . . .	31,000	31,000	100	9,920

An amount of nine thousand nine hundred and twenty Euros (EUR 9,920.-), representing thirty-two percent (32%) of the subscribed share capital, has been paid in cash at the incorporation, in accordance with the Article 26 of the Law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

#### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of Directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following are appointed Directors:

##### *Category A Director:*

- Mr. Thomas Meyer, Risk manager, born on May 6, 1959 in Kempten (Germany) and residing at 41, rue Bannent, L-3414 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg;

##### *Category B Director(s):*

- Mr. Didier Guennoc, Consultant, born on February 3, 1967 in Châlons-sur-Marne (France) and residing at Avenue Jan Stobbaerts 85, B-1030 Bruxelles, Belgium;

- Mr. Pierre-Yves Mathonet, Risk manager, born on April 20, 1971 in Uccle (Belgium) and residing at 189, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Has been appointed statutory auditor:

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DES AUDITEURS REUNIS (CLAR) S.A., a "Société Anonyme" incorporated and existing under Luxembourg laws, with registered office at 427, route de Thionville, L-5887 Alzingen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, under number B 150.963.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in 2015.

5. The registered office of the Company is established at 189, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who knows English states that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding amongst parties.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the proxy-holder of the persons appearing, the same signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- M. Didier Guennoc, Risk manager, né le 3 février 1967 à Châlons sur Marne (France) et résidant à Avenue Jan Stobbaerts 85, B-1030 Bruxelles, Belgique;

- M. Pierre-Yves Mathonet, Conseiller, né le 20 avril 1971 à Uccle (Belgique) et résidant au 189, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Thomas Meyer, Risk manager, né le 6 mai 1959 à Kempten (Allemagne) et résidant au 41, rue Bannent, L-3414 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Tous ici représentés par M. Régis Galiotto, clerc de notaire ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé données le 10 mars 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts (ci-après "les Statuts") comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale - Dénomination.** Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme (ci-après "la Société") sous la dénomination de "LDS Partners S.A."

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est de rendre des services de conseils en relation avec la gestion des risques liés à l'investissement alternatif, incluant mais sans être limité à l'investissement privé.

La Société peut fournir ses conseils sous n'importe quelle forme que se soit et entreprendre toute activité qui pourrait être considérée comme accessoire à son activité de conseil. De telles activités accessoires devront cependant rester dans le cadre des activités professionnelles pour lesquelles la Société détient l'/les autorisation(s) administrative(s) et/ou commerciale(s) adéquates.

La Société peut entreprendre toute activité ou transaction qui serait utile à l'administration, au développement, à la gestion de son objet social et est autorisée à faire toutes les autres choses qui seraient accessoires ou de nature à favoriser la mise en œuvre de son objet social et ce, dans les limites indiquées ci-dessus.

La Société peut, de même, fournir à sa clientèle l'aide nécessaire à la mise en place de procédés internes ayant pour objet la gestion des risques liés à l'investissement.

La Société peut détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, procéder à l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, ou autres titres de quelque forme que ce soit, et administrer, développer et la gérer de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre faire toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration.

Au cas des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient

imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

De telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

**Art. 5. Capital - Actions - Certificats d'actions.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-), divisé en trente et un mille (31.000) actions toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-).

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré des actionnaires.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires, sous les conditions prévues par la loi.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6. Conseil d'administration.** En cas de pluralité des actionnaires, la Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs au moins (chacun dénommé "Administrateur"), qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. Ils constitueront un conseil d'administration en tant qu'Administrateurs de catégorie A et Administrateurs de catégorie B.

Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si lors d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration composé soit d'un seul Administrateur ("Administrateur unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit d'au moins trois Administrateurs. Ils constitueront un conseil d'administration en tant qu'Administrateurs de catégorie A et Administrateurs de catégorie B.

Une personne morale peut être membre du conseil d'administration ou peut être l'Administrateur unique de la Société. Dans ce cas, le conseil d'administration ou l'Administrateur unique devra confirmer la nomination du représentant légal de celle-ci conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme ne pouvant dépasser six années et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils continueront à exercer leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Au cas où un Administrateur est nommé sans mention du terme de son mandat, celui-ci sera alors considéré comme ayant été nommé pour six ans à partir de la date de sa nomination.

En cas d'absence d'un membre du conseil d'administration pour cause de mort, de retraite ou pour tout autre motif, les Administrateurs nommés restant peuvent se réunir et nommer, par un vote à la majorité, un Administrateur afin de pourvoir à cette absence jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires laquelle devra décider de ratifier cette nomination.

**Art. 7. Modalités de réunion du conseil d'administration.** Le conseil d'administration choisit un président parmi ses membres (le "Président").

Le Président préside toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux Administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

Chaque Administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre Administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des Administrateurs de catégorie A et des Administrateurs de catégorie B sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à ces réunions, avec obligatoirement une majorité simple dans chaque catégorie d'Administrateurs. En cas d'égalité des voix, le président a une voix prépondérante.

Dans le cas où un Administrateur ou de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une opération à celui de la Société, cet Administrateur devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra

délibérer ou voter une telle opération, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet Administrateur, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

Cependant quand le conseil d'administration n'est composé que d'un Administrateur, le procès verbal de la réunion du conseil d'administration mentionnera uniquement l'opération qui a lieu entre la Société et l'Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

**Art. 9. Signature.** En toutes circonstances, la Société est engagée soit par:

- la seule signature d'un Administrateur de catégorie A;
- la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie A et d'un Administrateur de catégorie B.

**Art. 10. Assemblées des actionnaires - Général.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit. En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents Statuts.

Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

**Art. 11. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue dans la commune du siège social de la Société au lieu indiqué dans la convocation le second jeudi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant.

**Art. 12. Commissaires aux comptes.** La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier du mois d'avril et se termine le trente et un du mois de mars, à l'exception du premier exercice qui débute à la date de la constitution de la Société et se termine le trente et un du mois de mars 2011.

**Art. 14. Distribution des profits.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux actionnaires en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués sur décision du conseil d'administration, sous réserve des conditions prévues par la loi.

**Art. 15. Dissolution - Liquidation.** La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 16. Référence à la Loi.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription*

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Capital social souscrit en EUR	%	Capital libéré en EUR
Thomas Meyer . . . . .	10.333	10.333	33,33	3.306,56
Didier Guennoc . . . . .	10.334	10.334	33,34	3.306,88
Pierre-Yves Mathonet . . . . .	10.333	10.333	33,33	3.306,56
Total . . . . .	31.000	31.000	100	9.920

Un montant de neuf mille neuf cent vingt euros (EUR 9.920.-), représentant trente-deux pourcent (32%) du capital souscrit a été payé en numéraire lors de la constitution, conformément à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Coûts*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:

##### *Administrateur de catégorie A:*

- M. Thomas Meyer, Risk manager, né le 6 mai 1959 à Kempten (Allemagne) et résidant au 41, Rue Bannent, L-3414 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

##### *Administrateur(s) de catégorie B:*

- M. Didier Guennoc, Risk manager, né le 3 février 1967 à Châlons-sur-Marne (France) et résidant à Avenue Jan Stobbaerts 85, B-1030 Bruxelles, Belgique;

- M. Pierre-Yves Mathonet, Conseiller, né le 20 avril 1971 à Uccle (Belgique) et résidant au 189, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DES AUDITEURS REUNIS (CLAR) S.A., une Société Anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 427, route de Thionville, L-5887 Alzingen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 150.963.

4. Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

5. Le siège social de la société est fixé au 189, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 avril 2010. Relation: LAC/2010/17782. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010063823/413.

(100062186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

**RCG Re II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 42.294.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 avril 2010*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

- Monsieur Claude Lang, demeurant professionnellement au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette
- Monsieur Tolga Bakircioglu, demeurant professionnellement au 599, Lexington Avenue, 20<sup>e</sup> étage, New York NY10022, Etats-Unis d'Amérique
- Monsieur Owen S. Littman; demeurant professionnellement au 599, Lexington Avenue, 20<sup>e</sup> étage, New York NY10022, Etats-Unis d'Amérique

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011 devant statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

2) L'Assemblée décide de nommer comme Réviseur d'entreprises indépendant PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011 devant statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010064727/24.

(100062426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

**Doradem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 77.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063207/10.

(100061727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**Demain S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 133.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010063208/9.

(100061490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**Decogest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DECOGEST S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010063209/11.

(100061980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**RCG Re S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 57.845.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 avril 2010*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer comme Administrateurs les personnes suivantes:

- Monsieur Claude Lang, demeurant professionnellement au 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette

- Monsieur Tolga Bakircioglu, demeurant professionnellement au 599, Lexington Avenue, 20<sup>e</sup> étage, New York NY 10022, Etats-Unis d'Amérique

- Monsieur Owen S. Littman; demeurant professionnellement au 599, Lexington Avenue, 20<sup>e</sup> étage, New York NY 10022, Etats-Unis d'Amérique

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011 devant statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

2) L'Assemblée décide de nommer comme Réviseur d'entreprises indépendant PricewaterhouseCoopers S.à.r.l. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011 devant statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010064728/24.

(100062427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**C6 ColLife Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 130.706.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063210/10.

(100061294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**C8 Land S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 128.270.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063211/10.

(100061295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**De Blummeneck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4499 Limpach, 1, rue de Reckange.

R.C.S. Luxembourg B 132.882.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 04/05/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010063212/10.

(100061836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Diaverum Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 128.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010063213/9.

(100061749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**Com-Pass S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 87.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063214/10.

(100061752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**Clelia Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 111.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CLELIA INVESTMENTS S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010063215/11.

(100062024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**CEREP III Investment D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 136.033.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010063216/11.

(100061425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**Europartners Ventures s.r.l., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 119.274.

L'an deux mille dix, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "EUROPARTNERS VENTURES S.A." (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 119.274), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, constituée suivant un acte notarié reçu en date du 2 août 2006, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1925 du 12 octobre 2006, (la "Société").

Les statuts de la Société furent modifiés dernièrement suivant un acte notarié dressé en date du 4 décembre 2006, publié au Mémorial le 31 mars 2007, sous le numéro 504.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Cristian CORDELLA, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Vincent WILLEMS, expert comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Réduction du capital social à concurrence d'un montant d'UN MILLION SEPT CENT DIX-SEPT MILLE CENT EUROS (1'717'100.- EUR) pour le ramener de son montant actuel DEUX MILLIONS DEUX CENT TRENTE MILLE EUROS (2'230'000.- EUR) à un montant de CINQ CENT DOUZE MILLE NEUF CENTS EUROS (512'900.- EUR) sans annulation des actions existantes de sorte que le capital social sera désormais représenté par vingt-deux-mille trois cents (22'300) actions et décision que le produit intégral de la réduction de capital sera alloué à un compte "Réserve Spéciale" de la Société.

2) Modification de la valeur nominale existante de chacune des vingt-deux mille trois cents (22'300) actions et représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société à VINGT-TROIS EUROS (23.- EUR).

3) Modification afférente de l'article trois (3) premier alinéa des statuts de la Société.

4) Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les vingt-deux mille trois cents (22'300) actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'Assemblée.

IV.- Après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant d'UN MILLION SEPT CENT DIX-SEPT MILLE CENT EUROS (1'717'100.- EUR) pour le ramener de son montant actuel DEUX MILLIONS DEUX CENT TRENTE MILLE EUROS (2'230'000.- EUR) à un montant de CINQ CENT DOUZE MILLE NEUF CENTS EUROS (512'900.- EUR) sans annulation des actions existantes de sorte que le capital social reste représenté par vingt-deux-mille trois cents (22'300) actions.

L'Assemblée décide que le produit intégral de la réduction de capital sera alloué à un compte "Réserve Spéciale" de la Société à ouvrir à cet effet dans les livres de la Société.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de réduire, en connexion avec la prédite réduction de capital, la valeur nominale de chacune des vingt-deux mille trois cents (22'300) actions d'un montant de SOIXANTE-DIX-SEPT EUROS (77.- EUR) pour le ramener de son montant actuel de CENT EUROS (100.-) à un montant de VINGT-TROIS (23.- EUR) par action, de sorte que le capital social souscrit ainsi réduit d'un montant de CINQ CENT DOUZE MILLE NEUF CENTS EUROS (512'900.- EUR) sera désormais représenté par vingt-deux mille trois cents (22'300) actions d'une valeur nominale de VINGT-TROIS EUROS (23.- EUR) par action, chacune se trouvant intégralement libérée en numéraire.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide, que suite à la réduction du capital souscrit et concomitamment à la réduction de la valeur nominale des actions de la Société, l'article trois (3). premier alinéa des statuts de la Société sera modifié en conséquence et aura désormais la nouvelle teneur suivante:

**Art. 3. (premier alinéa).** "Le capital social souscrit est fixé à de CINQ CENT DOUZE MILLE NEUF CENTS EUROS (512'900.- EUR) représenté par vingt-deux mille trois cents (22'300) actions d'une valeur nominale de VINGT TROIS (23.-EUR) chacune."

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de donner tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société pour mettre en œuvre la réduction de capital ci-dessus mentionnée.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'assemblée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par le notaire instrumentaire, par leurs noms, prénoms usuels, état et demeures, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. CIAMPOLI, C. CORDELLA, V. WILLEMS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 avril 2010. Relation: EAC/2010/4831. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010064518/76.

(100062731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Decoplus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7350 Lorentzweiler, 38, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 34.282.

—  
*Extrait des décisions des associés du 2 avril 2010*

1. Les associés ont décidé d'accepter la démission de Monsieur John SAIBENE, 4, rue Nicolas Welter, L - 5836 Alzingen de son poste d'administrateur,

2. Les associés ont décidé de nommer Mademoiselle Maïté LEMOGNE, née le 26 octobre 1979 à Luxembourg, demeurant 46, route de Luxembourg, L - 7240 Bereldange au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

3. Les associés ont décidé de prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Bob (dit Robert) LEMOGNE, 38, Rue Belle-Vue, L - 7350 Lorentzweiler jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

4. Les associés ont décidé de prolonger le mandat d'administrateur de Madame Yvette LEMOGNE-REDING, 38, Rue Belle-Vue, L - 7350 Lorentzweiler jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

5. Les associés ont décidé de prolonger le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Bob (dit Robert) LEMOGNE, 38, Rue Belle-Vue, L - 7350 Lorentzweiler jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

6. Les associés ont décidé d'accepter la démission de la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG S.A., RC B 67904, 560A, rue de Neudorf, L - 2220 Luxembourg de leur mandat de commissaire aux comptes.

7. Les associés ont décidé de nommer la société xinex sàrl, 42, rue des Cerises, L - 6113 Junglinster, RC B 0119531, comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Junglinster, le 5 mai 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

Paul LAPLUME

Référence de publication: 2010064707/26.

(100062295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

---

**Cz2 Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 128.442.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010063217/9.

(100061296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Brasserie Tire-Bouchon, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3920 Mondercange, 4, rue d'Esch-sur-Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 144.102.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063218/10.

(100061799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

---

**Berence S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.768.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063219/10.

(100061696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**Berence S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.768.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063220/10.

(100061697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**Hubema, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063252/10.

(100061313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**Revedaflo, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 51.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010063253/10.

(100061312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**CMB Global Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 55.178.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*CMB Global Lux*  
Sanpaolo Bank S.A.  
Banque Domiciliataire  
Signature

Référence de publication: 2010063251/13.

(100061314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

**CoCo Holdings S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 105.221.

In the year two thousand ten, on twenty seventh April.

Before us, Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of CoCo Holdings S.C.S., a "société en commandite simple", having its registered office at Luxembourg, 3 rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, registered on the "Registre du Commerce et des Sociétés" under the number B 105.221 (hereafter "the Company"), incorporated by deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing then in Luxembourg, dated December 3<sup>rd</sup>, 2004, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 349 dated April 19<sup>th</sup>, 2005, by-laws not modified since the incorporation of the Company.

The meeting was presided by Mr. Charles DURO, lawyer, residing in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, being the chairman, who appoints as Secretary Mrs. Karine MASTINU, lawyer, residing in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

The meeting elects as Scrutineer Mrs. Florence SCHWARTZ, lawyer, residing in L-1325 Luxembourg, 3 rue de la Chapelle.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

The present Extraordinary General Meeting of shareholders has been convened according to article 14.1 of the by-laws of the Company i.e. by a call of the General partner with at least five days prior written notice.

Evidence of such convening has been presented to the General meeting.

There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed "ne variatur" by the office and the notary.

It appears from the attendance list that all the 1.000 shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Dissolution and liquidation of the Company;
- 2) Appointment of a liquidator of the Company;
- 3) Determination of the powers of the liquidator of the Company;
- 4) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by 900 of 1.000 shares of the present and represented shareholders:

*First resolution*

The General Meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation as of today.

*Second resolution*

The General Meeting decides to appoint as liquidator Mr. Jörg ASCHER, born on February 17<sup>th</sup>, 1970 in Hanovre (Germany) residing in D-78462 Konstanz 15 Markstätte (hereafter "the Liquidator").

*Third resolution*

The General Meeting grants to the Liquidator the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Articles 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting, among other things, decides and recognizes that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire, demeurant à Rambrouch, (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société en commandite simple CoCo Holdings S.C.S., ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 03 rue de la Chapelle, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105 221 (ci-après "la Société") constituée suivant acte reçu en date du 3 décembre 2004 par devant Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations, numéro 349 du 19 avril 2005, statuts non modifiés depuis la constitution de la Société.

L'Assemblée est présidée par Me Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le président a désigné comme secrétaire, Me Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Florence SCHWARTZ, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

Les convocations de la présente Assemblée Générale Extraordinaire ont été faites conformément à l'article 14.1 des statuts de la Société par un courrier recommandé du gérant commandité au moins cinq (5) jours avant.

Les preuves de ces convocations ont été présentées lors d'Assemblée Générale.

Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne variatur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les 1.000 parts sociales sont présentes ou représentées. Dès lors, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

- 1) Dissolution et liquidation de la Société;
- 2) Nomination d'un liquidateur de la Société;
- 3) Détermination des pouvoirs confiés au liquidateur;
- 4) Divers.

Après délibération, l'Assemblée Générale a pris, à 900 sur 1.000 parts sociales des associés présents ou représentés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société Monsieur Jörg ASCHER, né le 17 février 1970 à Hanovre (Allemagne) demeurant à D-78462 Konstanz 15 Markstätte (ci-après "le Liquidateur").

*Troisième résolution*

Le Liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

L'Assemblée Générale décide entre autre et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, F. Schwartz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 avril 2010. Relation: RED/2010/563. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 5 mai 2010.

Référence de publication: 2010065555/105.

(100062800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2010.

**BGA Wood S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 56.755.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille dix, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société "RE CO SRL", une société constituée et existant sous les lois italiennes, établie et ayant son siège social à Cremona, Via Cadolini 15 (Italie),

ci-après désignée: "le mandant".

Lequel mandant est ici représenté par:

Madame Annalisa Ciampoli, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

ci-après désignée: "la mandataire",

en vertu d'une procuration générale donnée à Cremona (Italie) le 16 avril 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "BGA WOOD S.A." (la "Société") une société anonyme, établie et ayant son siège social au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 56.775, a été constituée suivant un acte notarié dressé en date du 18 octobre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 23 du 22 janvier 1997.

II.- Que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte notarié dressé en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 579 du 7 mars 2008.

III.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à cinq cent soixante et onze mille euros (571'000.- EUR) représenté par cinq mille sept cent dix (5'710) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée.

IV.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "BGA WOOD S.A.", prédésignée.

V.- Que le mandant est devenue successivement propriétaire de toutes les cinq mille sept cent dix actions (5'710) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

VI.- Que le mandant en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

IX.- Que les certificats d'actions au porteur ou le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.

X.- Que la mandante s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la mandataire de la partie comparante, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdites personnes ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. CIAMPOLI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 avril 2010. Relation: EAC/2010/5027. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010064520/53.

(100062250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.